



L'organisation communautaire : Démarche et cadre d'analyse

Au début de notre démarche réflexive avec les OC, nous avons souhaité interroger leur capacité d'action face aux inégalités sociales. Alors qu'une analyse fondée sur les Déterminants sociaux de la santé (DSSS) et les inégalités de santé prévaut dans le réseau de la santé et des services sociaux, et qu'elle constitue un référent pour l'action en organisation communautaire¹, nous avons souhaité proposer un cadre d'analyse différent, complémentaire, permettant d'appréhender les retombées de ces actions. Ce cadre s'inscrit dans une approche de sociologie compréhensive, visant à comprendre le sens que les OC attribuent à leurs pratiques.

Pour ce faire, nous avons élaboré un cadre d'analyse inspiré par l'approche « globale » définie par Aude Fournier, Baptiste Godrie et Christopher McAll (2014), qui reconnaît la personne dans ses multiples dimensions de vie et de bien-être, notamment ses conditions matérielles d'existence, ses relations sociales, sa santé physique et mentale, son autonomie et son rapport au temps². Notre cadre retient trois dimensions particulièrement pertinentes pour la pratique d'organisation communautaire : les dimensions matérielle, relationnelle et décisionnelle.

Ces dimensions renvoient à différents aspects des inégalités sociales :

1. **Dimension matérielle** : Les inégalités sociales se manifestent par des écarts d'accès aux ressources matérielles essentielles, telles que le logement, la nourriture et les soins de santé, entraînant des disparités dans les conditions de vie et les opportunités économiques.
 2. **Dimension relationnelle** : Les inégalités sociales sont également liées à des rapports de pouvoir et à des réseaux sociaux inégaux, où certaines personnes ou groupes sont exclus des relations professionnelles, politiques ou personnelles influentes, limitant ainsi leur accès aux ressources et aux opportunités.
- Dimension décisionnelle** : Les inégalités sociales se traduisent par l'exclusion de certains individus ou groupes des processus décisionnels, empêchant leur voix d'être entendue dans l'élaboration des politiques publiques, la gestion des ressources et la prise de décisions qui affectent leur vie quotidienne.

L'une des particularités de l'organisation communautaire est d'agir auprès de — « avec » disent les OC — les groupes et organismes censés représenter les intérêts des communautés et des personnes vivant des inégalités sociales. Analyser les retombées de l'action communautaire sur les inégalités sociales signifie aussi prendre en compte les impacts au niveau des groupes et des organismes, en considérant les rapports de pouvoir qui sous-tendent ces inégalités.

 Ce document fait partie du dossier web du CREMIS « [Pratiques d'organisation communautaire](#) ».

” Pour citer ce document : Leclercq, J.B. et Guevara Jaramillo, N. (2025). *L'organisation communautaire : Démarche et cadre d'analyse*. Dans J.B. Leclercq et N. Guevara Jaramillo, *Pratiques d'organisation communautaire* [Dossier web]. Montréal: CREMIS, CIUSSS-du-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

¹ Leclercq, J.B. (2019). L'action de l'organisation communautaire sur les déterminants sociaux de la santé : de quelles inégalités parle-t-on ? Un cas d'étude à Montréal. *Revue d'Épidémiologie et de Santé publique*, Supplément 1 Février 2019, Volume 67, Actes du colloque international Santé : équité ou égalité ? Définir, mesurer, agir organisé par l'Institut fédératif d'études et de recherche interdisciplinaires santé société (IFERISS), Toulouse, 23-25 mai 2018. <https://doi.org/10.1016/j.respe.2018.12.050>